



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Pour l'accompagnement à l'émergence d'un Espace Test Agricole sur  
une commune par Terracoopa

Date et heure limites de réception des candidatures

**Mercredi 28 mai 2025 à 11h**

## SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| Descriptif de l'étude proposée .....  | 3 |
| Terracoopa a été sélectionné comme prestataire pour réaliser cette étude de faisabilité. .... | 3 |
| Quelques précisions sur l'espace test agricole .....  | 3 |
| Déroulé de l'étude et méthodologie.....   | 4 |
| Contexte et objectifs .....   | 5 |
| Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault .....   | 5 |
| Le Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault .....                      | 5 |
| Enjeux et objectifs identifiés autour du foncier agricole .....                               | 6 |
| Engagement des communes .....   | 7 |
| Critères de sélection.....  | 7 |
| Rôles et responsabilités .....  | 7 |
| Modalités de réponse .....  | 7 |
| Qui peut répondre ?.....  | 7 |
| Informations à fournir .....  | 7 |
| Date limite de candidature.....   | 7 |
| Calendrier prévisionnel .....   | 8 |
| Contacts et renseignements .....  | 8 |
| Annexe : fiche de renseignements de la commune .....  | 9 |

## Descriptif de l'étude proposée

Terracoopa a été sélectionné comme prestataire pour réaliser cette étude de faisabilité.

Quelques précisions sur l'espace test agricole

Le test d'activité agricole s'inscrit dans un parcours d'installation progressive. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque. L'objectif est d'évaluer le projet et soi-même dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Pour cela, un espace-test agricole est un dispositif partenarial qui doit réunir plusieurs conditions nécessaires :

- La mise à disposition de moyens de productions nécessaires à l'exercice de l'activité (foncier, bâtiments, infrastructures...) et susceptible de réduire la prise de risque pour l'entrepreneur à l'essai (EAE),
- Un cadre légal d'exercice de l'activité nécessaire pour qu'il puisse exercer son activité en situation et en autonomie,
- Un dispositif d'accompagnement adapté qui lui permette d'acquérir savoirs et compétences par l'expérience de test.

Pour créer ces conditions, il est nécessaire de rassembler une diversité d'acteurs susceptibles d'apporter leurs moyens et compétences. En cela, la coordination des acteurs apparaît comme une quatrième condition nécessaire au fonctionnement d'un ETA.

Un ETA est le reflet de son territoire dans lequel il s'inscrit. Ses choix stratégiques et organisationnels sont intimement liés aux acteurs du territoire mais également aux enjeux auxquels il veut répondre ainsi qu'aux capacités et volontés des acteurs à créer des alliances.

Il existe différents dispositifs d'ETA en France. Certains comprennent des lieux de test permanents : ces lieux sont gérés soit par une collectivité, un.e agriculteur.rice ou autre propriétaire qui met à disposition des terrains de manière permanente pour des porteurs et porteuses de projet en test. Une fois la période de test, ces personnes s'installent sur d'autres terrains et le lieu accueille de nouveaux porteurs de projet. D'autres dispositifs sont davantage pensés comme des archipels de lieux et le test d'activité est une étape temporaire avant installation : un porteur de projet trouve du foncier, rentre dans une phase de test d'activité, puis si tout l'y engage, il concrétise son installation sur le terrain qu'il aurait trouvé (terrain public, privé, acheté...). Ce dispositif est aussi utilisé dans le cadre de transmission d'exploitations. Un.e agriculteur.rice cédant.e peut accueillir un porteur de projet en test d'activité agricole sur tout ou partie de ces terrains pour permettre une transmission progressive.

## Déroulé de l'étude et méthodologie

Afin de construire un dispositif d'Espace Test Agricole pérenne en Pays Cœur d'Hérault, il est nécessaire de :

- Acquérir les savoirs fondamentaux pour la mise en œuvre d'un dispositif espace-test agricole : connaître les différents termes et concepts, ainsi que les principales fonctions de l'espace-test ; repérer les différentes formes de test ; les montages opérationnels, les activités clefs...
- Identifier et évaluer le foncier pouvant accueillir l'ETA
- Identifier la forme d'Espace-Test Agricole adaptée aux enjeux et aux acteurs du territoire : type de lieu-test (permanent ou archipel), statut des entrepreneurs à l'essai, parcours d'accompagnement, profil cible des entrepreneurs...
- Construire le cadre opérationnel, décisionnel, économique et juridique de l'Espace-Test Agricole : schéma de gouvernance, structuration juridique, financement du dispositif...
- Si nécessaire, concrétiser le dispositif de test d'activité agricole : aménagement et équipement des lieux-test, repérage et recrutement des premiers entrepreneurs à l'essai, processus d'évaluation du dispositif, animation des partenariats...

Les dispositifs d'Espace Test Agricole bénéficient d'un réseau national en France, le RENETA. Ce réseau préconise l'utilisation d'un accompagnement en compagnonnage : c'est-à-dire de faire appel aux structures animant déjà des dispositifs similaires pour venir accompagner le territoire qui souhaite se doter de cet outil.

Dans l'Hérault, Terracoopa est la Coopérative d'Activité et d'Emploi qui a monté un dispositif historique d'Espace Test Agricole, grâce à la mise à disposition d'une ferme partagée de 10 ha à Clapiers. La SCOP héberge aussi des activités agricoles en archipel, sur les propres terrains des porteurs de projet ou sur des terrains publics. Terracoopa assume actuellement l'ensemble des fonctions sur ce dispositif : pépinière d'activité, hébergement juridique, accompagnement, coordination. Néanmoins, la structure est particulièrement intéressée pour redéployer une méthodologie plus partenariale avec les autres acteurs de l'installation agricole du département.

## Contexte et objectifs

### Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est un Etablissement Public Administratif sous forme de Syndicat Mixte Ouvert Elargi. Il met en œuvre et anime un projet de territoire qui correspond aux orientations définies dans sa Charte de Territoire «Le Pays rêvé». Engagement pour l'ensemble des acteurs du Cœur d'Hérault, cette Charte constitue le fil rouge de l'action du Pays. Grâce à une gouvernance originale associant élu.e.s et société civile, le Pays appuie son action sur des leviers puissants que sont les programmes européens (LEADER, Approches Territoriales Intégrées, FEADER...) ou les politiques contractuelles avec le Département, la Région et l'Etat. En s'appuyant sur une équipe impliquée, cette action de fond permet un accompagnement efficace pour le développement de ce bassin de vie, « le Cœur d'Hérault ».

Sur le territoire du Cœur d'Hérault, les différentes réflexions et schémas règlementaires ou stratégiques élaborés à l'échelle du Pays (SCoT, CLS, PCAET) ainsi que l'importante concertation initiée par le Conseil de Développement (Codev) et le Pays Cœur d'Hérault en 2019 dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD) ont permis de définir les grands enjeux agricoles et alimentaires du territoire et de faire émerger le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Démocratique, Durable et Décloisonné en 2021.

### Le Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault

À travers l'implication des acteurs locaux concernés dans leur diversité (acteurs du système alimentaire et acteurs territoriaux agissant dans les champs de l'agriculture et de l'alimentation), le PAT vise à agir de manière opérationnelle sur le territoire dans le cadre de 5 axes :

- Axe 1 : Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification
- Axe 2 : Développement de l'agroécologie et gestion de la ressource en eau
- Axe 3 : Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s
- Axe 4 : Coopération au sein de la chaîne alimentaire
- Axe transversal : Gouvernance partagée, decloisonnée et concertée

Fin 2024, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a obtenu la labellisation niveau 2, passant de PAT Émergent à PAT Opérationnel, à l'origine d'un nouveau plan d'actions sur 2025 – 2027.

Fin 2024 également, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault, via son PAT a été lauréat de l'Appel à Projet Coopération 2024 porté par la Région Occitanie (fonds FEADER). Cet Appel à Projet a permis le financement d'actions sur l'axe 1 du PAT notamment.

## Enjeux et objectifs identifiés autour du foncier agricole

L'axe 1 du PAT tend à répondre aux enjeux identifiés par les EGAAD sur l'offre alimentaire locale insuffisante par rapport à la demande et sur la difficulté d'accès au foncier agricole pour l'installation liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d'Hérault comporte 6107 ha de friches agricoles<sup>1</sup>, soit 10% de la Surface Agricole Utile (SAU). La moitié de ces friches agricoles présenteraient un bon potentiel agronomique et d'irrigation. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs et porteuses de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de reconquête des friches agricoles.

C'est pour répondre à cet objectif que, fin 2021, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a initié un projet d'espace-test agricole sur une parcelle communale à Aniane en partenariat avec Terracoopa et l'ensemble des partenaires du Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA) qui regroupe de nombreuses structures de l'accompagnement agricole (Terres Vivantes, Terre de Liens, Safer Occitanie, Civam Bio 34, Chambre d'Agriculture 34, Terracoopa, le CEN Occitanie).

Un espace-test agricole est un dispositif qui permet à une personne de tester la faisabilité et la viabilité de son projet agricole en conditions réelles sur une durée définie (3 ans). Par cet outil et via le foncier communal qu'ont à disposition certaines communes, ces dernières peuvent aider les porteurs et porteuses de projets agricoles du territoire à tester la viabilité de leur projet. Pour ce premier accompagnement auprès d'Aniane, Terracoopa, partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault, a réalisé une étude de faisabilité (étude du projet, de la parcelle, proposition de scénarii avec les données technico-économique, avantages / inconvénients de la parcelle, budgétisation etc...). Une chargée de mission Terracoopa et la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault ont également animé les réunions avec les élus d'Aniane pour les prises de décisions, le suivi, l'accompagnement.

Les communes du Pouget et de Paulhan ont également initié des études dans ce cadre. Ces premières expériences, même si elles n'ont pas conduit à la création d'un espace-test, ont néanmoins relevé un intérêt des communes à se faire accompagner dans ce type de projet.

Dans le cadre de l'Appel à Projets Coopération 2024, une action permettant de réaliser une étude de faisabilité à l'émergence d'un espace test agricole (ETA) sur une commune du territoire a été sélectionnée et financée.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vient identifier les nouvelles communes qui souhaiteraient bénéficier de cette étude.

## Engagement des communes

### Critères de sélection

Les candidatures seront étudiées au regard des critères suivants :

- Volonté politique : une réelle dynamique d'installation agricole est souhaitée par la commune suite à l'étude.
- Potentiel du foncier agricole de la commune : du parcellaire irrigable, avec un potentiel agronomique intéressant.

### Rôles et responsabilités

La commune s'engage à :

- Mobiliser ses données locales et à les partager dans le cadre de l'étude
- Participer aux réunions de suivi et à la restitution finale
- Associer un.e élu.e ou un.e technicien.ne de la commune comme référent.e du suivi de l'étude
- S'impliquer tout au long de l'étude

## Modalités de réponse

### Qui peut répondre ?

Toute commune du Pays Cœur d'Hérault.

### Informations à fournir

- Les motivations de la commune et ses attentes vis-à-vis de l'étude
- Les pistes potentielles de foncier agricole disponible
- Un contact référent

Toutes ces informations sont à renseigner dans l'annexe « Fiche de renseignements » jointe à la fin du document.

Il est possible de demander une version Word aux contacts référents de l'AMI (cf. page 9).

### Date limite de candidature

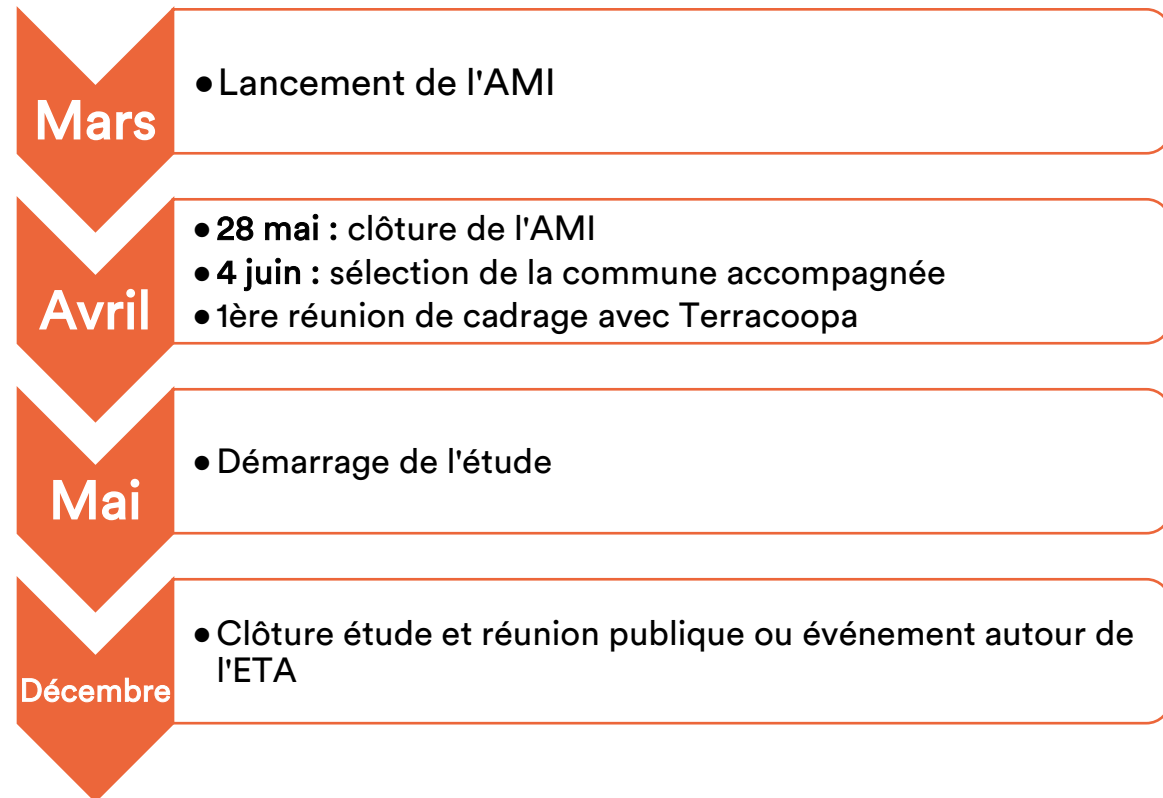
La fin des candidatures est fixée au mercredi 28 mai 2025 à 11h00.

La candidature est à envoyer par mail à [julie.pessard@coeur-herault.fr](mailto:julie.pessard@coeur-herault.fr) et [karine.barreau@coeur-herault.fr](mailto:karine.barreau@coeur-herault.fr)

## Calendrier prévisionnel

Le calendrier ci-dessous est prévisionnel à partir du mois de mai.

Les études devront au plus tard être terminées en décembre 2026.



## Contacts et renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Julie Pessard, animatrice foncier agricole au Pays Cœur d'Hérault : [julie.pessard@coeur-herault.fr](mailto:julie.pessard@coeur-herault.fr)
- Karine Barreau, assistante administrative et financière des Pôles Aménagement & Environnement et LEADER au Pays Cœur d'Hérault : [karine.barreau@coeur-herault.fr](mailto:karine.barreau@coeur-herault.fr)



## Annexe : fiche de renseignements de la commune

Date de rédaction de la fiche :

Rédacteur.rice :

### Identification de la commune

- Nom de la commune : \_\_\_\_\_
- Nom et fonction du / de la référent.e pour cette démarche :  
\_\_\_\_\_
- Coordonnées (téléphone, mail) : \_\_\_\_\_

### Contexte et motivations

Pourquoi souhaitez-vous mettre en place un espace-test agricole ?

*(Plusieurs réponses possibles)*

- Favoriser l'installation de nouveaux.elles agriculteur.rice.s
- Valoriser et préserver du foncier agricole disponible
- Encourager une agriculture locale et durable
- Tester de nouvelles pratiques agricoles
- Autre(s) : \_\_\_\_\_

Merci d'apporter des précisions sur le contexte local et les motivations spécifiques :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Localisation et caractéristiques du foncier

Avez-vous déjà identifié une ou plusieurs parcelles pour l'espace-test ?

- Oui → Superficie totale : \_\_\_\_\_ ha
  - Localisation : \_\_\_\_\_
  - Type de sol : \_\_\_\_\_

- Ancien usage agricole : \_\_\_\_\_
- Irrigable : \_\_\_\_\_
  - Non, nous souhaitons être accompagnés dans l'identification du foncier disponible

Si oui, le terrain est-il accessible aux futurs testeurs ?

- Oui
- Non, des aménagements seront nécessaires (préciser) : \_\_\_\_\_

Si oui, Le terrain est-il déjà équipé ? (*accès à l'eau, électricité, bâtiments agricoles, etc.*)

- Oui, préciser : \_\_\_\_\_
- Non, des équipements seront à prévoir (préciser) : \_\_\_\_\_

#### Partenaires et accompagnement existants

Avez-vous déjà engagé des démarches ou des partenariats sur ce projet ?

- Oui → Préciser les partenaires et leurs rôles :

---

---

---

---

- Non, nous avons besoin d'un accompagnement complet

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'accompagnement proposé ?

- Aide à la définition du projet et du modèle de gouvernance
- Recherche de foncier adapté
- Identification des financements mobilisables
- Mise en relation avec des agriculteurs testeurs
- Autre(s) : \_\_\_\_\_

#### Engagement et validation

La commune de \_\_\_\_\_ confirme sa volonté de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et s'engage à collaborer dans le cadre de cette étude.

Date :

Nom et signature du maire ou de l'élu.e référent.e : \_\_\_\_\_